

PLUi

Coeur de l'Avesnois
Plan local d'urbanisme
intercommunal

TOME 3 DOSSIER REGLEMENTAIRE

PARTIE 1 – REGLEMENT ECRIT

E – ANNEXES

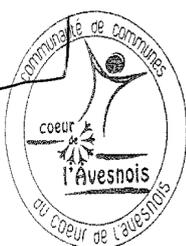
1 – Règlement SPR Liessies

Approbation - Décembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le président

ARRETE LE 20/12/2022
APPROUVE LE 18/12/2023

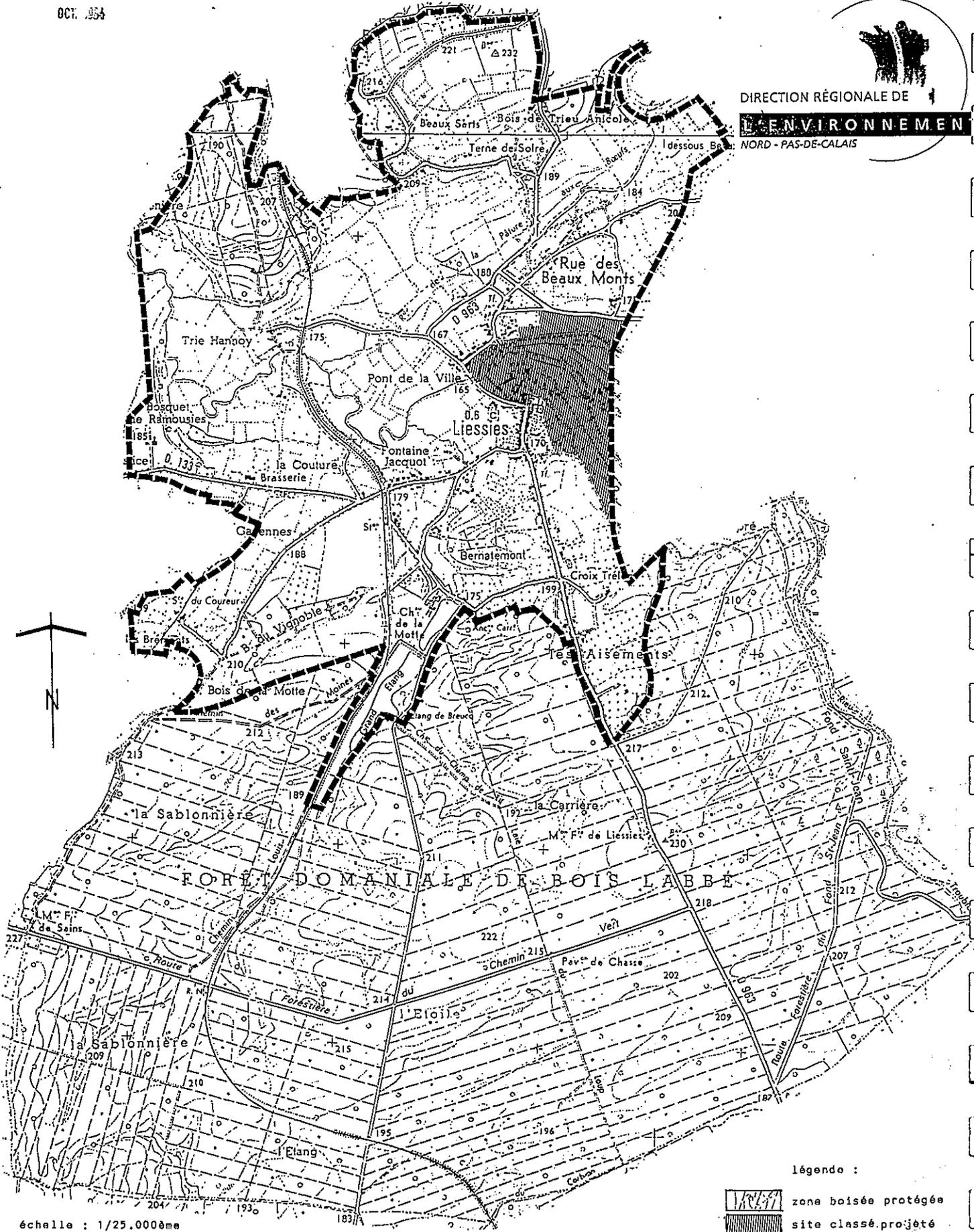


ZONE DE PROTECTION
DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

PLAN DE ZONAGE DE LA Z.P.P.A.U.P



E.A.U.
OCT. 1954



échelle : 1/25.000ème

carte I.G.N

- légende :
-  zone boisée protégée
 -  site classé projeté
 -  limite de la Z.P.P.A.U.P

REGLEMENT DE LA Z.P.P.A.U.F

SOMMAIRE

	Pages
I - RESTAURER	
1 - L'implantation des constructions	1.1
2 - La volumétrie des constructions principales et leurs annexes	1.1
3 - Les façades des constructions - Composition, Matériaux apparents, Finition	1.1 à 1.6
4 - Les ouvertures dans les façades des constructions - Disposition, Composition, Proportions, Menuiseries	1.6 à 1.9
5 - Les toitures - Composition, Matériaux de couverture, Finition, Les ouvertures en toiture, Les souches de cheminée	1.10 à 1.13
6 - Les accès extérieurs aux constructions - Les clôtures	1.13 à 1.14
7 - Les devantures de magasins - Les enseignes, Divers	1.14 à 1.15
II - CONSTRUIRE	
1 - L'implantation des constructions	2.1
2 - La volumétrie des constructions principales et de leurs annexes	2.1
3 - Les façades des constructions - Composition, Matériaux apparents, Finition	2.1 à 2.2
4 - Les ouvertures dans les façades des constructions - Disposition, Composition, Proportions, Menuiseries	2.2 à 2.3
5 - Les toitures - Composition, Matériaux de couverture, Finition, Les ouvertures en toiture, Les souches de cheminée, Traitement des rives d'égout	2.3 à 2.5
6 - Les accès extérieurs aux constructions - Les clôtures	2.6
7 - Les devantures de magasins - Les enseignes, Divers	2.6 à 2.7

III - LES BATIMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE

	Pages
1 - L'implantation des constructions	3.1
2 - La volumétrie des constructions	3.1
3 - Les façades des constructions	3.2
4 - Les ouvertures dans les façades	3.2
5 - Les toitures	3.2 à 3.3
6 - Les accès extérieurs aux constructions - Les clôtures	3.3
7 - Les serres agricoles	3.4

IV - L'ESPACE URBAIN ET LE DOMAINE PUBLIC

1 - La publicité	4.1
2 - Les réseaux aériens	4.1
3 - La signalisation	4.1
4 - Le traitement et les revêtements de sol ...	4.1 à 4.2
5 - Le mobilier urbain	4.2
6 - L'éclairage public	4.2

REGLE GENERALE

TOUS TRAVAUX DE RESTAURATION OU DE CONSTRUCTION NOUVELLE
DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE D'INSTRUCTIONS PRECISES
A L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE.

ANNUAIRE

1 - L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX RUES ET ESPACES PUBLICS

Les alignements anciens existants seront maintenus.

2 - LA VOLUMETRIE DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DES ANNEXES -

En règle générale, les volumes des constructions originelles traditionnelles seront maintenus ou restitués dans leur état d'origine.

Le maintien ou non des bâtiments construits postérieurement à la construction d'origine, superposés ou accolés à celle-ci devra être examiné cas par cas.

3 - LES FACADES DES CONSTRUCTIONS - COMPOSITION, MATERIAUX APPARENTS, FINITION -

Les façades des constructions traditionnelles seront conservées ou restituées dans la mesure du possible, dans leur état originel, en respectant particulièrement :

- la composition d'ensemble, avec une nette dominante des surfaces pleines sur les vides des ouvertures,
- la structure de la construction, en brique ou en pierre de taille (éléments de chaînage verticaux, soubassements, moulurations horizontales marquant les niveaux, corniches etc...) avec remplissage en briques ou en maçonnerie enduite ou non,
- les matériaux d'origine apparents : pierre de taille, briques, moellons jointoyés, enduits, bardages,
- une finition exécutée de telle manière que la restauration ne puisse se remarquer.

MATERIAUX APPARENTS

. La pierre de taille

Pierre calcaire, gris-bleu, de la région, à grain plus ou moins fin et serré, résistant aux fortes gelées, ne nécessitant pas de protection par un enduit.

- Utilisation

Utilisée traditionnellement soit en élément de structure et pour les encadrements d'ouvertures ou, plus exceptionnellement pour élever l'ensemble de la façade, la pierre de taille sera conservée apparente ou remplacée dans ses parties manquantes ou détériorées.

- Ravalement

La pierre sera lavée à grande eau et brossée. Tout autre intervention (sablage, grattage, bouchardage ou autre, détruisant le calcin protecteur) est interdite.

- Remplacement des pierres manquantes

En cas de remaillage nécessaire, les pierres manquantes seront remplacées par des pierres de même nature et même module que ceux des pierres subsistantes dans la façade.

Les pierres seront façonnées selon la technique traditionnelle. Les parements seront finis conformément aux procédés en usage à l'époque de leur mise en oeuvre, au taillant, à la laye à dents, à la boucharde ou au ciseau, à l'exclusion de tout autre moyen.

Les pierres resteront nues et ne recevront aucun enduit ou peinture. Si nécessaire, elles pourront être patinées de manière à avoir l'aspect fini des autres pierres en place dans la façade.

- Les joints

Ils seront traités à l'identique des joints anciens subsistants dans la façade, le plus souvent peu épais. Ils seront toujours arasés au nu du parement, sans creux ni boursouflure.

Le mortier sera composé de chaux grasse et sable. Il devra être gris clair et se rapprocher le plus possible de la couleur de la pierre.

. Les moellons

Même pierre calcaire gris-bleu, utilisée en pierre de taille.

- Utilisation

Les moellons ont été utilisés pour monter les façades, soit seuls, soit en remplissage dans une structure de pierre de taille. Ils sont soit recouverts d'un enduit protecteur (rarement), soit laissés apparents et généreusement jointoyés au nu des pierres.

- Ravalement

Le ravalement des murs montés en moellons sera identique à celui des murs en pierre de taille : lavage à grande eau et brossage, à l'exclusion de tout autre type d'intervention.

- Remplacement des pierres manquantes

En cas de remaillage nécessaire, les pierres manquantes seront remplacées par des pierres de même nature et même module que ceux des pierres subsistantes dans la façade. Les moellons seront façonnés selon la technique traditionnelle. Les parements seront finis conformément aux procédés en usage à l'époque de leur mise en oeuvre.

- Les joints

Quand ils ne sont pas enduits, les moellons seront jointoyés avec un mortier de chaux grasse et de sable non tamisé.

En cas de reprise totale du jointoyage de la maçonnerie, les joints seront arasés au nu du parement de la pierre, "à pierre vue" ou largement "beurré", sans recouvrement de la pierre, sans boursoufflure en relief et, non plus, sans creux faisant saillir les moellons.

En cas de remaillage partiel, la largeur des joints et leur finition seront réalisées en harmonie avec les joints traditionnels subsistants dans la façade.

Les joints seront frottés à la brosse avant la prise afin de faire ressortir les grains de sable et graviers.

Tout autre type de mortier et tout autre type de finition seront interdits.

. Les enduits

Les façades couvertes d'un enduit sont peu nombreuses. Si l'enduit est nécessaire, on utilisera, en finition, un mortier de chaux grasse et de sable de carrière et rivière.

- Mise en oeuvre

Cette couche d'enduit final sera posée sur un gobeti de mortier bâtard suivi d'un second plus maigre.

Cet enduit sera dressé au nu du parement des pierres de taille quand celles-ci ont été utilisées en structure de façade.

On évitera toute surépaisseur ou tout retrait par rapport au nu de ces pierres de taille. Cet enduit ne devra pas être rigoureusement plan mais suivra les défauts de planimétrie de la façade.

- Finition

Il sera soit lissé à la truelle et badigeonné, soit brossé, suivant le caractère du bâtiment. Les enduits au mortier de ciment, lissés ou à la "tyrolienne" sont interdits, sauf rares exceptions, pour les immeubles conçus avec ce type d'enduit au XIXème siècle.

Comme pour les bâtiments plus anciens, on pourra envisager, suivant les cas, pour ces bâtiments du XIXème et XXème siècles, le remplacement de cet enduit au mortier de ciment, gris, triste et étranger à la tradition de la région, par un enduit au mortier de chaux grasse et sable clair, mieux en harmonie avec les constructions anciennes.

. Les briques

- Utilisation

Les briques ont été utilisées pour monter les façades, soit en remplissage dans une structure de pierre de taille, jusqu'au XIXème siècle, soit seules, à partir du XIXème siècle.

Les briques fabriquées antérieurement au XIXème siècle "industriel", sont de couleur rose-orangé. Elles sont plus épaisses et longues.

Les briques cuites dans les fours industriels, à partir du XIXème siècle, sont de couleur rouge soutenu à violacé. Elles sont épaisses et courtes, proches ou identiques des formats modernes (5,5 à 6 cm d'épaisseur, 22 cm de longueur).

- Ravalement

Le ravalement des murs montés en briques sera effectué soit par sablage lorsque les briques sont assez résistantes (briques industrielles du XIX^{ème} siècle et récentes), soit par lavage à grande eau et brossage quand la brique est plus tendre, comme c'est le cas souvent des briques anciennes cuites au four à l'air.

- Remplacement des briques manquantes

En cas de remaillage nécessaire, les briques manquantes seront remplacées par des briques de même composition, même couleur et même module que celles subsistantes dans la façade.

Les parements seront finis conformément aux procédés en usage à l'époque de leur mise en oeuvre.

- Les joints

Les briques seront jointoyées avec un mortier de chaux grasse et de sable non tamisé, de couleur claire.

En cas de reprise totale du jointoyage du mur de briques, les joints seront arasés au nu du parement de la brique, sans boursofflure en relief et, non plus, sans creux.

En cas de remaillage partiel, la largeur des joints et leur finition seront réalisées en harmonie avec les joints traditionnels subsistants dans la façade.

Les joints seront frottés à la brosse avant la prise afin de faire ressortir les grains de sable.

. Les bardages de bois

- Utilisation

Le bardage de bois a été utilisé pour protéger les murs élevés en matériaux fragiles (torchis et ossature bois) exposés aux pluies.

Les bâtiments anciens construits en torchis ont pratiquement disparus aujourd'hui. Il ne reste que des parties de murs ainsi protégées par des bardages, principalement les parties hautes des pignons.

- Restauration et entretien

Les planches manquantes ou en mauvais état, seront remplacées par des planches de même épaisseur et même largeur, laissant un pureau visible de même largeur que le pureau des planches subsistantes (12 à 14 cm).

Le bois ne sera jamais peint mais simplement traité avec un produit protecteur non coloré. Il prendra une couleur gris argenté en vieillissant.

. Les bardages d'ardoise

- Utilisation

Le bardage d'ardoise s'est substitué au bardage de bois au cours du XIX^{ème} siècle.

Il protège les pans de murs exposés aux pluies.

- Pose et restauration

La pose de l'ardoise de ces bardages verticaux est exactement la même que celle des ardoises en toiture. (Voir l'article 5 - Les toitures).

4 - LES OUVERTURES DANS LES FACADES DES CONSTRUCTIONS - DISPOSITION, COMPOSITION, PROPORTIONS, MENUISERIES -

Règles générales :

- Les ouvertures d'origine seront maintenues ou rétablies dans leur disposition première, emplacement, nombre, taille et proportions.

- Aucune ouverture nouvelle ne sera acceptée sauf exceptions justifiées :

. réouverture de baies anciennement murées.

. Percement de baies, en nombre limité, permettant de donner salubrité et éclairément à des parties d'habitations existantes non ou mal utilisables.

. Percement de baies dans des bâtiments d'activités artisanales ou agricoles transformés en habitation.

Les nouvelles baies devront tenir compte de la composition de la façade existante ou s'intégrer dans l'ordonnement de la façade.

Les ouvertures anciennes - Leur restauration et leur reconstitution -

La restauration des ouvertures anciennes, portes, portails et fenêtres, sera effectuée conformément aux modèles traditionnels, en respectant les formes, les matériaux, la mise en oeuvre et la finition pratiquées à l'époque de la construction du bâtiment. Il en sera de même pour les reconstitutions, partielles ou totales.

- Les baies

. Matériaux

Les matériaux utilisés sont :

- . la pierre de taille, seule : pierre bleue de la région,
- . la pierre et la brique : brique ancienne rose-orangé (cuite au four à l'air) ou brique industrielle, à partir du XIXème : rouge, rouge-violacé,
- . la brique seule : principalement dans les constructions réalisées à partir du XIXème siècle.

DISPOSITION

Il faut attendre la fin du XIXème siècle, avec l'influence des modèles urbains, pour trouver une disposition régulière et une volonté de symétrie dans le percement des ouvertures. Jusqu'à cette époque, portes et fenêtres sont percées en fonction des besoins pratiques d'accès, d'aération ou d'éclairage.

- Les fenêtres

Jusqu'à la fin du XIXème siècle les baies sont le plus souvent de petite taille. Leur largeur dépasse rarement 0,90 m. Elles sont toujours plus hautes que larges. Elles s'inscrivent dans un rectangle vertical de proportions variant de 1 x 1,5 à 1 x 2.

Les fenêtres du premier étage sont généralement plus petites que celles du rez-de-chaussée. Le linteau peut être droit ou en arc tendu. L'ensemble de l'encadrement est monté avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour les façades : pierre ou brique. Il peut également présenter un mariage des deux matériaux.

La combinaison des baies de tailles et proportions diverses, le traitement varié des encadrements, une disposition souvent inattendue, évitent toute monotonie à des façades pourtant très simples.

De nombreuses fenêtres en rez-de-chaussée, particulièrement dans les maisons isolées, sont munies d'un barreaudage à barreaux verticaux en fer de section carrée.

Menuiseries

Les fenêtres ouvrent à deux battants, à la française, sur toute la hauteur de la baie ou en partie, sous une imposte. Elles comprennent trois ou quatre carreaux par battant. Les petits bois d'encadrement des vitres sont épais.

La fermeture extérieure des baies est assurée par des volets en bois, à lames verticales, maintenues par des traverses, sans écharpe.

Au XIXème siècle est apparu l'usage de persiennes.

Les menuiseries des fenêtres, comme les volets et les persiennes, sont peintes en blanc cassé. Les ferrures sont toujours peintes dans la même teinte, blanc cassé.

- Les portes

Les baies des portes sont rectangulaires plus ou moins hautes selon que celles-ci sont surmontées ou non d'une imposte.

Leurs dimensions courantes sont de 0,90 m de large sur 1,90 à 2,00 m de haut pour la partie battante, plus l'imposte.

L'encadrement de la porte est traité en harmonie avec ceux des fenêtres.

Les linteaux peuvent être droits ou en arc tendu.

Menuiseries

La porte est le plus souvent formée d'un lambris d'assemblage sur lequel sont clouées des planches verticales, avec ou non une large plinthe.

Les portes anciennes sont montées sans dormant et battent directement sur la maçonnerie.

Autres cas de portes

- porte ouvrant en deux parties superposées ("HECQ"),
- porte pleine avec partie supérieure vitrée, généralement à quatre carreaux,
- porte à deux battants verticaux, de même largeur ou non.

De très nombreuses portes sont munies d'une imposte fixe assurant l'éclairage du couloir ou du vestibule d'entrée. Cette imposte vitrée peut être l'objet d'ornements de menuiserie qui ont évolués, par les motifs et les moulurations, avec le style des différentes époques.

Couleurs des menuiseries

Le bois est soit laissé naturel, simplement traité, soit peint en blanc cassé comme les fenêtres ou dans des couleurs aux tonalités soutenues.

Les couleurs choisies devront non seulement s'harmoniser avec celles des autres parties de la construction, mais aussi avec celles des constructions voisines dans un même alignement.

Dans ce but, l'Architecte des Bâtiments de France devra être consulté pour le choix des teintes possibles à retenir.

- Les portes cochères et charretières

Les baies sont rectangulaires, toujours plus hautes que larges, le linteau pouvant monter jusqu'au niveau de l'égout du toit.

Les baies sont munies, soit d'un linteau droit en bois (plus tard, au XIXème siècle, remplacé par le fer : I.P.N.), soit d'une arcade en anse de panier puis en forme d'arc tendu, en pierre ou en brique ou en pierre et brique.

Ces portes ouvrent à deux battants, à la française. Elles sont souvent munies d'un portillon dans un des battants. Elles peuvent également être accompagnées d'une porte latérale pour piétons, percée dans le mur.

Les portes en bois présentent un assemblage de lames verticales laissé naturel traité au carbonyl ou peint en bandes verticales alternées ou uniformément, dans des teintes soutenues.

Ces portes seront conservées ou rétablies dans leurs proportions d'origine, avec leurs grands vantaux de bois. Les vantaux disparus pourront être remplacés suivant les cas, soit par des vantaux copiés sur des modèles anciens pris sur des constructions de caractère et d'époque identiques, soit par de grands panneaux de glace teintée ou non, pour la réalisation de vitrines de magasins ou des séjours-serres, par exemple.

L'usage des petits bois à la française est interdit.

- Les serres et vérandas

Elles ne seront autorisées que si elles sont bien intégrées à l'architecture.

- Les capteurs solaires et autres systèmes de récupération d'énergie.

Ils ne seront autorisés que sous réserve :

- de ne pas être vus depuis l'espace public,
- d'une bonne intégration à l'architecture.

5 - LES TOITURES - COMPOSITION, MATERIAUX DE COUVERTURE, FINITION, LES OUVERTURES EN TOITURE, LES SOUCHES DE CHEMINEES -

La toiture a une grande importance visuelle dans le paysage bâti. Elle représente environ la moitié du volume construit perceptible.

Sur le corps rigide de la maçonnerie, elle apporte un volume plus mouvementé malgré sa simplicité.

Les deux pans sont assouplis par les mouvements des coyaux en bas de pente en rives d'égout, par les devers en rives de pignons, par les nez cassés des pignons en petites croupes partielles, croupettes appelées "allemandes" ou "taupines".

Les toits à quatre pans, exceptionnels, ne sont pas caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale.

Le toit recouvre le pignon sans faire saillie. Un bandeau d'ardoises peut le souligner, assurant l'étanchéité latérale à la jonction du mur et du toit.

. Matériaux de couverture

Après l'abandon du chaume et de la panne flamande en terre cuite, le matériau qui s'est imposé au cours du XIXème siècle et qui caractérise les toitures de la région est l'ardoise.

Cette ardoise peut avoir des couleurs différentes selon l'origine de son gisement : rose-violacé de FUMAY, bleu-vert de RIMOGNE, pour les toitures les plus anciennes. Aujourd'hui, l'ardoise bleue d'ANGERS s'est imposée.

On utilisera :

- l'ardoise naturelle de couleur bleue,
- l'ardoise de synthèse de format, grain et couleur semblables à ceux de l'ardoise naturelle.

L'ardoise de format rectangulaire sera disposée en lits horizontaux, de façon traditionnelle avec un pureau variant de 8 à 15 cm.

Tout autre mode de pose est interdit.

Autres matériaux de couverture que l'ardoise

. Exceptionnellement, les toitures couvertes encore en panne flamande seront restaurées à l'identique, avec ce même matériau.

. Exceptionnellement également, et à titre démonstratif de l'architecture traditionnelle, on pourra envisager de couvrir un ou plusieurs bâtiments anciens, conçus à l'origine en chaumière, avec du chaume, en remplacement des matériaux de couverture placés aujourd'hui sur la toiture.

. Les faitages

Ils seront constitués :

- soit en tuiles faïtières en terre cuite,

ces tuiles faïtières pourront être :

. tuiles demi-rondes, en terre cuite de couleur naturelle rouge-orangé, scellées et jointoyées avec un mortier de chaux grasse de couleur claire.
Ces tuiles faïtières seront utilisées pour les bâtiments antérieurs au XIX^{ème} siècle,

. tuiles en bâtière, avec couvre-joint.
Ces tuiles seront en terre cuite vernissée, de couleur jaune paille, brune ou noir violacé,

- soit en ardoise bord à bord,
- soit avec une faïtière en zinc patiné ou en plomb.

. Les rives en pignons

Ces rives seront arasées au nu du pignon, sans débordement.

. Les arêtières

Les arêtières seront fermés, en ardoise.
L'éventuelle utilisation de métal ne devra en aucun cas laisser celui-ci apparent.

. Les noues

Les noues seront fermées, droites ou arrondies, en ardoise.
L'éventuelle utilisation de métal ne devra en aucun cas laisser celui-ci apparent.

. Finition

Protection des poinçons :

Les poinçons seront protégés par des épis de faitage en terre cuite ou en métal.

Ces épis pourront également recevoir des girouettes à motifs variés.

On pourra utiliser également des épis de faitages en verre, utilisés traditionnellement dans la région et aujourd'hui en voie de disparition.

. Décoration des pans de toiture en ardoise

Les décorations formées par un jeu des ardoises formant un dessin géométrique, symbolique, les initiales des propriétaires, des dates de construction ou restauration, seront maintenues ou reconstituées.

. Les ouvertures en toiture

Les rares ouvertures existant en toiture seront maintenues et restaurées à l'identique.

Ces ouvertures, de petite taille, seront traitées en bâtière (2 pans) ou à la capucine (avec croupe).

Elles seront couvertes en ardoise (naturelle ou de synthèse) comme la toiture.

Les jouées seront également protégées par de l'ardoise.

. Les souches de cheminées

Les souches de cheminées existantes seront conservées et restaurées à l'identique, en brique.

Les souches devant être créées seront traitées à l'identique des souches anciennes de la toiture, avec une section rectangulaire de proportion 1 sur 2 environ, de taille assez large (40 x 80 cm environ minimum).

Généralités

Les volumes originaux de la toiture seront conservés ou restitués lors des travaux de restauration.

Exceptionnellement, les ajouts pourront être conservés s'ils ne nuisent pas à l'harmonie de l'ensemble de la construction.

Les toitures terrasses seront autorisées dans deux cas :

- invisibles de l'espace public,
- prolongement du terrain naturel.

Les terrasses existantes dans les autres cas devront être coiffées d'un toit pentu, à une ou plusieurs pentes.

Le réhaussement des combles pourra être exceptionnellement accepté. Dans ce cas, les versants conserveront la même pente et la ligne de faitage occupera la même place, sans être dévoyée.

L'adjonction éventuelle de volumes de toiture en pénétration dans la toiture existante ou dans le prolongement de celle-ci, pourra être également exceptionnellement acceptée sous réserve que l'harmonie de l'ensemble des constructions n'en subisse pas de préjudice.

6 - LES ACCES EXTERIEURS AUX CONSTRUCTIONS - LES CLOTURES -

Dans le cadre rural où la nature domine, les clôtures végétales sont largement dominantes, haies vives d'essences locales.

Les clôtures minérales sont en pierre, moellons ou pierre de taille, avec un recouvrement de pierres plates, légèrement bombées sur le dessus.

Les constructions en brique sont accompagnées de clôtures également en brique.

Les accès dans les clôtures sont composés de piliers en pierre ou brique, en harmonie avec les constructions.

Les portes charretières ou piétonnes, anciennement en bois et remplacées dès la fin du XIXème siècle par des portes en fer, pleines ou à barreaudage, pourront être traitées en bois ou en métal peints l'un et l'autre, en blanc cassé, vert foncé ou brun-rouge.

Les accès et clôtures traditionnelles seront conservés ou restaurés dans leur aspect ancien, selon l'époque de leur réalisation.

Les ouvrages de maçonnerie seront traités comme les bâtiments dont ils sont le prolongement, avec les mêmes matériaux, pierre de taille, brique, moellon ou enduit de chaux grasse et sable.

Tout matériau non conçu pour être apparent est interdit, comme la brique creuse ou les parpaings de ciment qui seront obligatoirement recouverts d'un enduit au mortier de chaux grasse et sable.

Toute clôture de plastique ou métal est interdite, exceptées les clôtures barreaudées du XIXème siècle en fer, accompagnant les bâtiments typiques de cette époque.

Le bois pourra être utilisé en clôture de jardin, sous forme de barreaux de bois verticaux.

Plantation des espaces privatifs et des clôtures végétales.

On choisira des arbustes et arbres d'essences locales.

(Se référer à la fiche de l'ATELIER THIÉRACHE : "Plantes en Avesnois et Thiérache").

Les haies pourront être, ou non, doublées d'un grillage.

7 - LES DEVANTURES DE MAGASINS - LES ENSEIGNES - DIVERS -

Les devantures de magasins

Les devantures de magasins seront intégrées à l'architecture sans placage sur la façade, sauf exception pour les coffrages de magasins typiques créés au XIXème siècle et au début du XXème siècle présentant un intérêt historique ou esthétique.

Les façades commerciales seront restreintes à l'occupation du rez-de-chaussée. La création de nouvelles vitrines dans les constructions anciennes cherchera à utiliser les baies existantes, fenêtres, portes et portes cochères.

Le percement de nouvelles baies sera exceptionnel. On se référera à des exemples de baies anciennes, de taille modeste et de proportions traditionnelles.

Les enseignes

Les enseignes plaquées sur façade

Elles seront traitées en lettres détachées les unes des autres, d'une hauteur maximale de 40 cm environ.

L'inscription sera courte et se limitera à la fonction exercée par le commerce ou le service, au nom du propriétaire, à l'exclusion de tout placard publicitaire.

Cette inscription devra trouver sa place en rez-de-chaussée de la façade.

. Les enseignes pendantes

Elles seront limitées à une seule enseigne par commerce ou service.

Leur surface ne pourra dépasser un demi mètre carré.

Elles pourront être plates ou en ronde-bosse.

Les matériaux utilisables seront de préférence le bois ou le fer forgé.

Elles pourront être éclairées par des projecteurs.

Toute enseigne plaquée ou pendante en caisson plastique, lumineux ou non, est interdite.

. Coffrets E.d.F.

Les coffrets E.d.F. seront dissimulés par un volet en bois, semblable à celui d'une petite ouverture.

. Ventilation de façade

Les prises d'air seront discrètes. Elles pourront être réalisées au moyen d'une poterie en terre cuite noyée dans la façade, munie d'une grille en retrait.

II - CONSTRUIRE

1 - L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX RUES ET AUX ESPACES PUBLICS -

. Dans l'agglomération existante

Les constructions projetées devront par leur implantation, leur volumétrie ou leur clôture, relier les constructions existantes mitoyennes.

. En quartier nouveau

Le plan masse sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.

Les constructions nouvelles devront s'adapter au terrain et, particulièrement, à son relief. Ce n'est pas au terrain à s'adapter à la construction, qu'il s'agisse ou non de "modèles types" du commerce pavillonnaire.

Tout terrassement modifiant le relief naturel est interdit, y compris les mottes de terre formant "taupinière".

2 - LA VOLUMETRIE DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DE LEURS ANNEXES -

. Composition du volume bâti

Le volume des constructions sera de même gabarit que les constructions voisines immédiates.

Les constructions projetées devront par leur gabarit, assurer une transition entre les constructions traditionnelles mitoyennes.

3 - LES FACADES DES CONSTRUCTIONS - COMPOSITION, MATERIAUX APPARENTS, FINITION -

. Matériaux

- La pierre de taille, utilisée sur l'ensemble de la façade ou pour les parties structurantes seulement.

- La brique, employée seule ou en remplissage d'une structure de pierre ou de béton en éléments architectoniques.

La brique sera jointoyée au mortier de chaux grasse et sable, de couleur claire, suivant la technique et la finition traditionnelle.

- Le moellon jointoyé au mortier de chaux grasse et sable suivant la technique et la finition traditionnelle.

- L'enduit au mortier de chaux grasse et sable suivant la technique et la finition traditionnelle.

Cet enduit, non répandu dans la région, sera utilisé avec parcimonie. Il permettra de recouvrir les différents matériaux anciens ou nouveaux non destinés à être laissés apparents comme la brique creuse, le parpaing de ciment, le béton, etc...

- Le béton architectonique en éléments moulés, en remplacement de la pierre. Ce béton aura le grain et la couleur de la pierre calcaire de la région.

- Le bois, en bardage horizontal, formé de planches régulières posées avec un recouvrement laissant un pureau de 14 cm environ.

- L'ardoise naturelle ou de synthèse en bardage, d'aspect semblable aux couvertures des toitures.

4 - LES OUVERTURES DANS LES FACADES DES CONSTRUCTIONS - DISPOSITION, COMPOSITION, PROPORTIONS, MENUISERIE -

. Disposition - Composition

Prédominance des parties pleines sur les vides des ouvertures dans la façade.

La disposition des ouvertures dépendra de la volonté du Maître d'Oeuvre, libre ou ordonnancée.

. Proportions

Les portes :

Elles formeront un rectangle vertical.

Proportions 1 à 2 minimum. Elles pourront être surmontées d'une imposte vitrée.

- Les portes de garage :

Les portes de garage sont l'expression moderne de la porte cochère ou de grange traditionnelle. Leur taille et leur proportion, en rectangle vertical, s'inspireront de ces portes anciennes.

- Les fenêtres :

Les baies des fenêtres auront une proportion de 1 sur 1/2 à 1 sur 2. De grandes baies vitrées pourront s'ouvrir, comme les portes de granges, sur toute la hauteur de la façade (rez-de-chaussée et partie du 1er étage).

Dans une volumétrie volontairement traditionnelle par sa simplicité, avec des matériaux de construction également traditionnels, "locaux", l'architecture contemporaine doit pouvoir s'exprimer dans les percements adaptés aux différents besoins de l'habitant d'aujourd'hui.

. Couleur

Choix avec l'Architecte des Bâtiments de France, dans la gamme des couleurs utilisées traditionnellement.

5 - LES TOITURES - COMPOSITION, MATERIAUX DE COUVERTURE, FINITION, LES OUVERTURES EN TOITURE, LES SOUCHES DE CHEMINÉES -

. Composition

Les toitures auront deux pans ou des croupes si le plan du bâtiment forme un rectangle de proportions 1 x 2 minimum.

La forme générale du toit s'inspirera des formes traditionnelles bien adaptées aux conditions climatiques locales, en particulier, devers et coyaux.

Sont interdits :

- . les toitures en terrasse,
 - . les toits à une seule pente, sauf exception pour les annexes en appentis.
- La pente de ces toitures ne pourra être inférieure à 40° à l'égout.

20/10

. Matériaux de couverture

- l'ardoise naturelle ou l'ardoise de synthèse.

. Finition

On suivra les exemples offerts par les toitures anciennes subsistantes.

. Toitures couvertes en ardoises naturelles ou de synthèse :

- rive : pignon sans débord de toiture,
- faitage : en tuile faîtière demi-rondes en terre cuite rose-orangé, ou en bâtière en terre cuite vernissée jaune paille, brune ou noir-violacé.
- arêtier : fermé, en ardoise,
- noue : fermée, droite ou arrondie, en ardoise.

Aucune de ces parties de toitures ne devra laisser apparaître d'éventuels raccords en métal.

. Les ouvertures en toiture

Elles seront traitées traditionnellement, en lucarnes à croupe ou bâtière.

Les ouvertures rampantes (type Vélux) pourront s'ouvrir sur les pans de toiture non visibles depuis l'espace public.

Elles seront limitées en nombre à une lucarne par 4 mètres linéaires de pan de toiture.

Elles devront être intégrées dans le volume de la toiture sans déborder de la surface du plan de toiture.

. Les souches de cheminées

Traitées en brique ou enduites, elles auront une section d'au moins 40 x 40. Leur finition s'inspirera des modèles anciens régionaux.

. Traitement des rives d'égout

Les versants de toiture non alignés directement sur le domaine public, pourront ne pas être munis d'un dispositif destiné à recueillir les eaux de ruissellement du toit.

Dans ce cas, un égout longeant la base du mur gouttereau sera indispensable pour recueillir et évacuer les eaux tombées de la rive du toit.

Dispositifs destinés à recueillir les eaux de ruissellement du toit.

On retiendra cinq dispositifs possibles. Dans tous les cas, le matériau utilisé sera le zinc, prévieilli :

- Gouttière pendante, demi-ronde (toit débordant ou non).
C'est le dispositif le plus utilisé depuis le XIXème siècle. Pratique, il est pourtant peu esthétique : il dissimule la rive d'égout et alourdit sa silhouette.
- Gouttière nantaise (toit débordant ou non).
Cette gouttière, à profil triangulaire, est disposée en partie basse du versant, plus ou moins largement au-dessus de la rive d'égout qui reste ainsi libre : l'intérêt à la fois pratique et esthétique de ce dispositif est incontestable sur une toiture d'ardoise ou matériau semblable. La gouttière doit être plombée ou patinée pour se confondre au mieux avec la couleur de l'ardoise.
- Gouttière havraise ou ardennaise (toit débordant ou non).
Cette gouttière répond aux mêmes critères que ceux présentés par la gouttière nantaise. La seule différence réside dans le profil, en demi-cercle au lieu du profil triangulaire.
- Chéneau encaissé dans la toiture.
Le chéneau, encaissé dans la toiture, en partie basse du versant, est d'autant moins visible qu'il est remonté par rapport à la rive d'égout.
Ce type de chéneau demande une finition particulièrement soignée (risques de fuites) et un entretien renouvelé, en particulier, le retrait des feuilles et mousses, chaque saison.
- Chéneau en rive de toiture.
Il est parfaitement intégré à l'architecture de la façade, posé en couronnement des moulurations de la corniche.
Son utilisation sera dictée par le style du bâtiment.

Les descentes d'eaux pluviales.

Les tuyaux de descentes d'eaux pluviales seront placés verticalement et de manière à ne pas détruire l'ordonnance de la façade.
Ils seront traités en métal et auront l'apparence du zinc, prévieilli ou non.

6 - LES ACCES EXTERIEURS AUX CONSTRUCTIONS - LES CLOTURES -

Les jardins ou cours devront être clos, sauf zone soumise à plan masse, suivant avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

. Les clôtures minérales

Les clôtures minérales seront traitées avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour le bâtiment.

Ces clôtures serviront en particulier d'éléments de liaison entre les constructions rapprochées mais non mitoyennes.

Les murs auront une hauteur minimum de 1,40 m en agglomération.

. Les clôtures végétales

Les clôtures végétales seront réservées en agglomération existante aux limites latérales et arrières des parcelles. Elles seront choisies dans les essences rustiques locales. Elles pourront être également en façade sur l'emprise publique dans les quartiers nouveaux. Elles pourront être doublées, ou non, d'un grillage.

Les accès seront traités sobrement sous forme de piles de pierre bleue ou béton d'aspect semblable à celui de la pierre, de section carrée 40 x 40 minimum.

Les portes et portails seront en bois ou métal, peints en blanc cassé ou dans une couleur soutenue dans les teintes rouge-brun ou vert foncé.
Le bois pourra être laissé naturel et traité.

7 - LES DEVANTURES DE MAGASIN - LES ENSEIGNES -

. Les devantures de magasin

Elles seront intégrées à l'architecture du rez-de-chaussée du bâtiment.

. Les enseignes

- Les enseignes plaquées :
Elles seront traitées en lettres détachées les unes des autres, plaquées sur la partie supérieure du rez-de-chaussée uniquement.

L'inscription sera courte et se limitera à la fonction exercée par le commerce ou le service, le nom du propriétaire, à l'exclusion de tout placard publicitaire.

- Les enseignes pendantes :

Elles seront limitées à une seule enseigne par commerce ou service. Leur surface ne pourra dépasser un demi-mètre carré.

Elles pourront être plates ou en ronde-bosse. Les matériaux utilisables seront de préférence le bois ou le fer forgé.

Elles pourront être éclairées par des projecteurs.

. Coffrets E.d.F.

Les coffrets E.d.F. seront dissimulés :

- soit en façade du bâtiment par un volet en bois, semblable à celui d'une petite ouverture,

- soit dans une borne technique traitée avec les mêmes matériaux et dans la même finition que celle du bâtiment.

Le volume des bâtiments agricoles domine celui des habitations et prend une grande importance dans le paysage bâti.

Dans les exploitations isolées, ces bâtiments peuvent être disposés autour d'une cour, distincts du bâtiment d'habitation.

Dans le village, ils sont le plus souvent associés au volume de l'habitation pour ne former avec celle-ci qu'une seule construction sous un même toit.

Ces bâtiments sont construits comme les bâtiments d'habitation avec les mêmes matériaux, pierre ou brique, avec une couverture d'ardoise ou, aujourd'hui un matériau semblable.

Les bâtiments agricoles récents, de type industriel, rompent avec l'harmonie de ces constructions anciennes, aussi bien par leurs volumes, leurs toitures, les matériaux utilisés pour les façades ou la couverture. Une attention particulière devra être portée sur ces bâtiments.

1 - L'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS -

En milieu naturel, on adaptera les bâtiments au paysage, en rendant ceux-ci le moins visibles possible : mouvement en creux du relief, accompagnement végétal.

En milieu bâti, les bâtiments tiendront compte des constructions existantes et composeront avec ceux-ci un ensemble équilibré, ne luttant pas avec les masses bâties anciennes.

2 - LA VOLUMETRIE DES CONSTRUCTIONS

On évitera les grands volumes d'un seul tenant, particulièrement en milieu bâti existant, de manière :

- à rester dans une volumétrie générale compatible avec celle des constructions anciennes,
- à permettre une bonne adaptation au terrain, notamment par rupture des faitages réduisant l'effet de masse visuel par création d'un épannelage.

3 - LES FACADES DES CONSTRUCTIONS

Les façades pourront être traitées :

- en maçonnerie, recouverte d'un enduit traditionnel ou de synthèse, de même aspect que les enduits traditionnels à la chaux grasse et sable,
- en béton de teinte gris-bleu rappelant la couleur de la pierre du pays,
- en éléments de béton architectonique préfabriqués (seuils de portes, linteaux, tours de baies, etc...) de teinte gris-bleu rappelant le grain et la couleur de la pierre du pays,
- en parpaings pleins apparents d'aspect "pierre bleue locale" avec joints soignés (le parpaing creux classique devant être impérativement recouvert d'un enduit gris-bleuté),
- en brique,
- en bardage :
 - . d'ardoise naturelle ou de synthèse (pose et aspect fini semblables à ceux des couvertures de toiture),
 - . de bois naturel traité, non peint. Les planches seront posées de préférence horizontalement.
- en plaques de métal peint, plan, nervuré, dans les couleurs sombres (vert, brun, bleu ardoise).

Les bardages devront avoir une teinte différente de celle de la toiture afin d'éviter tout effet de masse.

4 - LES OUVERTURES DANS LES FACADES

Les menuiseries seront d'un aspect fini de couleur blanc cassé ou dans des teintes non criardes, choisies avec celles des bâtiments voisins traditionnels.

Les menuiseries en bois pourront être laissées naturelles et traitées.

5 - LES TOITURES

. Composition

Les toitures seront à deux pentes, soit à deux versants simples, soit à brisis et terrasson :

- Toiture à deux versants simples : elles pourront être traitées avec une croupe à chaque extrémité dans le cas de bâtiments en plans rectangulaires de proportion 1 x 3 minimum.
La pente de la toiture à l'égout du bâtiment principal sera de 30 % minimum.
Des adaptations seront possibles sur des cas particuliers, motivés.
- Les toitures en terrasse ou à une seule pente sont interdites sauf, en ce dernier cas, si le volume bâti est adossé à une construction existante.
- Toiture à brisis et terrasson : les deux plans (brisis et terrasson) seront traités avec le même matériau et dans la même teinte.

. Matériaux de couverture

On utilisera soit l'ardoise naturelle, soit une ardoise de synthèse présentant un aspect semblable à celui de l'ardoise naturelle dans sa couleur et son mode de pose en bandes horizontales.

On pourra utiliser également :

- les shingles de carton bitumineux de couleur bleu foncé en modules rectangulaires, posés en bandes horizontales,
- les plaques de métal peint, plan, nervuré, de couleur bleu ardoise.
- les plaques ondulées en fibro-ciment en particulier pour les bâtiments d'élevage (pouvoir anti-condensation) impérativement teintées bleu-noir et dans la masse

. Finition

Aucune partie métallique non teintée (raccords ou autres) ne devra être apparente. On suivra les exemples offerts par les toitures anciennes subsistantes.

6 - LES ACCES EXTERIEURS AUX CONSTRUCTIONS - LES CLOTURES

Sont applicables les dispositions du paragraphe 6 du chapitre "CONSTRUIRE".

. Les clôtures minérales

Les clôtures minérales seront traitées avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour le bâtiment. Ces clôtures serviront en particulier d'éléments de liaison entre des constructions rapprochées mais non mitoyennes.

Les murs auront une hauteur minimum de 1,40 m en agglomération.

. Les clôtures végétales

Les clôtures végétales seront réservées en agglomération existante aux limites latérales et arrières des parcelles. Elles seront choisies dans les essences rustiques locales. Elles pourront être utilisées également en façade sur l'emprise publique dans les quartiers nouveaux.

Les accès seront traités sobrement sous forme de piles de pierre bleue ou béton d'aspect semblable à celui de la pierre, de section carrée 40 x 40 minimum.

Les portes et portails seront en bois ou métal, peints en blanc cassé ou dans une couleur soutenue dans les teintes rouge-brun ou vert foncé.

Le bois pourra être laissé naturel et traité.

7 - LES SERRES AGRICOLES

Le développement des serres agricoles sur de grandes surfaces est difficilement compatible avec la mise en valeur du paysage naturel et bâti.

Des précautions devront être prises pour assurer une bonne insertion dans le site.

. Localisation

Les serres agricoles seront localisées uniquement dans les zones NC du P.O.S.

. Implantation

L'implantation des serres agricoles recherchera un impact visuel le plus discret possible : vallons, clairières, espaces dissimulés par des zones boisées ou des mouvements de terrain.

. Traitement des constructions

Les constructions seront traitées, hors les surfaces transparentes, soit avec des matériaux de teintes sombres et mates, soit avec des matériaux se patinant assez rapidement (aluminium brut non traité par exemple), tout aspect clinquant durable étant proscrit. Les couleurs seront choisies dans les verts et bruns, proches des couleurs du paysage.

. Traitement des abords paysagers

Les constructions seront insérées dans un maillage végétal de type bocager. Ce maillage sera composé de haies vives de charmes et hêtres, essences à feuilles caduques mais conservant leur feuillage après l'automne. Ces haies seront complantées d'arbres de haute tige, assez espacés pour ne pas porter une ombre continue sur les serres mais formant un écran visuel satisfaisant.

1 - LA PUBLICITE

Toute publicité est interdite en dehors des emplacements réservés et réglementés.

2 - LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUE

Ils devront être obligatoirement soit plaqués en façade des immeubles, soit enterrés.

3 - LA SIGNALISATION

Les panneaux nécessaires seront disposés de manière à ne pas détruire l'harmonie du décor urbain et à ne pas lutter avec des éléments architecturaux particulièrement remarquables.

4 - LE TRAITEMENT ET LES REVETEMENTS DE SOL

On utilisera de préférence les matériaux naturels traditionnels en évitant tout autre matériau reconstitué ou de synthèse. Ceux-ci seront choisis en fonction de leur aspect semblable à celui des matériaux naturels.

Les matériaux anciens subsistants seront conservés et si besoin réparés et complétés avec des matériaux semblables.

Partout où cela est possible, on conservera les surfaces en herbe rustique, en évitant aussi bien les massifs floraux décoratifs que les grandes surfaces minérales trop urbaines.

. Les plantations

Les arbres seront choisis dans les essences locales, à feuilles caduques uniquement. On pourra planter des arbres fruitiers.

5 - LE MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain ancien sera conservé sur place. Il pourra être complété par des éléments de récupération en pierre.

On pourra faire également appel à des éléments de béton en pierre reconstituée, d'aspect semblable à celui de la pierre bleue, ainsi qu'à la brique, pour les bancs, bouteroues, bornes, etc...).

Les éléments en ciment du commerce, comme les bacs à fleurs en forme de vasque, diabolos, etc... sont interdits.

6 - L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les lanternes pendantes seront accrochées à une potence fixée sur la façade des immeubles. Les poteaux, gênants et inesthétiques ne seront utilisés qu'en site non bâti quand il n'existe pas de support pour les potences.

Les lanternes seront d'un modèle sobre, classique, type de SARTINES ou semblable, en fer, à l'exclusion de tout modèle compliqué, en fonte, copié sur les productions du XIXème siècle.

Cet éclairage d'ambiance pourra être complété par celui des projecteurs permettant la mise en valeur de lieux précis ou de détails architecturaux. La puissance des lampes des lanternes, comme celle des projecteurs, sera peu élevée de manière à ne pas aveugler et à ne pas créer de taches de lumière qui "écrasent" l'objet éclairé. On préférera la multiplication des sources lumineuses de moindre puissance.

Ce cahier complète le règlement.

Il se présente sous la forme d'un descriptif de l'architecture traditionnelle auquel on pourra se référer pour toute restauration d'une construction ancienne, toute modification d'une construction non traditionnelle, toute construction projetée.

- . LA VOLUMETRIE DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DE LEURS ANNEXES
- . LES FACADES DES CONSTRUCTIONS.
COMPOSITION. MATERIAUX APPARENTS. FINITION.
- . LES OUVERTURES DANS LES FACADES DES CONSTRUCTIONS.
DISPOSITION. COMPOSITION. PROPORTIONS. MENUISERIES.
- . LES TOITURES.
COMPOSITION. MATERIAUX DE COUVERTURE. FINITION.
LES OUVERTURES EN TOITURE. LES SOUCHES DE CHEMINEE.
- . LES ACCES EXTERIEURS AUX CONSTRUCTIONS. LES CLOTURES.
- . LES BATIMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE.

Descriptif sommaire

de l'architecture traditionnelle à Liessies

LA VOLUMETRIE DES CONSTRUCTIONS PRINCIPALES ET DE LEURS ANNEXES

La volumétrie des constructions est définie par:

- le plan
- la hauteur des façades
- la toiture

LE PLAN

Constructions isolées:

Un plan rectangulaire de proportions variant de 1 sur 1,5 à 1 par 3 ou plus.

Constructions imbriquées dans un alignement:

Un plan également allongé dans la mesure où la largeur de la parcelle le permet. L'un des pignons de la construction est alors le plus souvent appuyé sur le pignon de la construction voisine, en limite séparative.

L'épaisseur de la construction varie de 6 mètres à 12 mètres environ pour les habitations et, jusqu'à 15 mètres pour les bâtiments agricoles.

LA HAUTEUR DES FACADES

La hauteur des façades à l'égout du toit varie de 3 mètres (R.C) à 7 mètres environ (R.C + un étage, volume équivalent d'une grange). Ce volume abrite le plus souvent l'habitation, ses annexes et les bâtiments d'exploitation agricoles, regroupés sous un même toit continu.

LA TOITURE

Une toiture à deux pans entre pignons droits ou à croupettes. La masse de la toiture est d'autant plus importante que la construction est ancienne :

Avant le XIX^{ème} siècle, l'angle à l'égout du toit est de 50°. Cette pente, forte, correspond soit à la toiture d'un bâtiment d'habitation de qualité exceptionnelle, coiffé en "pavillon" soit à des toitures autrefois couvertes en chaume.

A cette époque le volume de la toiture domine celui de la façade.

Au XIX^{ème} siècle, l'angle à l'égout est d'environ 45° et le rapport des hauteurs toiture/ mur sont d'environ 1/1.

A la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, l'angle à l'égout de la toiture a tendance à s'abaisser de 45° à 42°.

Le volume bâti est disposé parallèlement à l'axe de la voirie, en limite de l'emprise publique. Les annexes sont, soit accolées en prolongement du bâtiment principal (et le plus souvent sous une même toiture allongée), soit édifiées contre la façade arrière, en appentis ou en équerre formant un L, un T ou un U.

LES FACADES DES CONSTRUCTIONS. COMPOSITION. MATERIAUX APPARENTS. FINITION.

COMPOSITION

Les façades des constructions forment une surface unie, plane, sans élément saillant, même dans leur structure, sauf rares cas dans l'architecture en brique du XIX^{ème} siècle, inspirée des modèles urbains ou industriels : soubassement, bandeau, corniche, chaînages verticaux et tours de baies.

Elles sont traitées sobrement: sans effet décoratif gratuit rapporté. Les seuls effets "décoratifs" sont directement issus des impératifs techniques du mode de construction : jeux des matériaux mis en oeuvre, clefs de tirant (rosaces, chiffres ou lettres, simples fers forgés ou éléments de fonte).

MATERIAUX APPARENTS. FINITION.

LA PIERRE

Jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle la pierre domine. Extraite sur place, c'est une pierre calcaire, gris bleu, à grain plus ou moins fin et serré, résistante aux fortes gelées. Elle n'a pas besoin d'être protégée par un enduit.

Elle est utilisée en moellons ou en pierre de taille. En moellon, elle est montée en lits réguliers, horizontaux. Ces moellons sont utilisés seuls ou en remplissage d'une structure en pierre de taille.

Ils sont montés à joints gras mais arrasés au nu du parement. En pierre de taille, elle est utilisée seule ou en éléments de structure, comme il a été vu plus haut.

Elle est montée en lits horizontaux, à joints minces. La pierre dure, à grain fin, est utilisée particulièrement pour les seuils de porte, les appuis de fenêtre, les linteaux et aussi pour les dallages, les marches, les piliers, les chaperons de murs, les chasse-roues etc.

Ciselée, bouchardée ou layonnée, cette pierre a été travaillée à la main jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. A partir de cette époque, sa coupe et sa taille, mécaniques, lui donnent un aspect régulier, plus sec.

LA BRIQUE

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle la brique supplante la pierre dans les rares constructions nouvelles de cette époque. La brique avait déjà été utilisée au XVI^{ème} et au XVII^{ème} siècle pour des constructions de caractère exceptionnel.

Cette brique ancienne, cuite au four à l'air, gardait, grâce à une chauffe peu élevée, une couleur rose-saumon, chaude et tendre. Moins épaisse que la brique moderne, cette brique laissait plus d'importance à la résille de joints clairs (chaux grasse) et créait une surface lumineuse, animée, agréable à l'œil, en opposition franche avec le gris-bleu de la pierre.

Au XIX^{ème} siècle, la brique industrielle, rouge foncé ou violacé épaisse, de module régulier, n'offre plus le même intérêt esthétique.

que, mais est préférée pour son coût économique, sa dureté, sa résistance et sa non gélivité. Elle est utilisée d'abord, mariée avec la pierre, puis seule. L'abandon de la chaux grasse au profit de la chaux hydraulique, fait disparaître dans le même temps les joints clairs au profit de la grisaille du ciment qui, de plus, noircit quand il reçoit l'eau de pluie.

LA CHAUX GRASSE

Son usage disparaît totalement au début du XX^{ème} siècle. Elle n'aura servi alors que pour faire les joints, la pierre et la brique ne nécessitant pas de protection par un enduit. Les joints ne sont jamais importants et laissent la prédominance aux matériaux de construction, pierre ou brique. Ils sont toujours arrasés au nu du parement du matériau monté, sans creux ni boursoufflures. La chaux a été également utilisée en badigeon sur les murs, badigeon qui s'est perpétué avec l'usage de peinture blanche, en élévation des façades, les soubassements étant recouverts, eux, d'un badigeon noir, autrefois à base de goudron.

LE BOIS

Son usage a été abandonné au XIX^{ème} siècle et les anciens témoins sont rares aujourd'hui. Il faut noter que les matériaux de construction des murs, en pierre ou brique, parfaitement résistants, ne nécessitaient pas un recouvrement protecteur. Le bois était réservé aux abris "légers" d'exploitation agricole ou à des parties allégées du bâtiment comme les parties hautes de certains pignons (voir photo).

Le bois a été utilisé en bardage (ou "essentage") protecteur. Ce bardage est formé de planches (ou "tavaillon") posées horizontalement, avec un recouvrement laissant apparaître un pareau de 12 à 14 cm.

Le bois n'était jamais peint mais simplement protégé par une couche de carbone et, prenait une couleur gris-argente en vieillissant.

L'ARDOISE

Son usage est apparu avec l'importation généralisée de ce matériau pour la couverture des toits au XIX^{ème} siècle.

Il a remplacé le bardage de bois. Il en reste de nombreux témoins anciens et son utilisation s'est maintenue aujourd'hui.

Les bardages de bois ou d'ardoise permettent aujourd'hui de protéger des matériaux vieillissants, fissurés ou de dissimuler des matériaux nouveaux, pratiques, légers, isolants mais souvent fragiles ou peu esthétiques, non intégrables dans le milieu bâti.

LES OUVERTURES DANS LES FACADES DES CONSTRUCTIONS. DISPOSITION, COMPOSITION, PROPORTIONS, MENUISERIE.

DISPOSITION.

Il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle, avec l'influence des modèles urbains pour trouver une disposition régulière, une volonté de symétrie dans le porçement des ouvertures. Jusqu'à cette époque, portes et fenêtres sont percées en fonction des besoins pratiques d'accès, d'aération ou d'éclairage.

.LES FENETRES

Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle les baies sont le plus souvent de petite taille. Leur largeur dépassent rarement 0,90 mètre. Elles sont toujours plus hautes que larges.

Elles s'inscrivent dans un rectangle vertical de proportion variant de 1 X 1,5 à 1 X 2.

Les fenêtres du premier étage sont généralement plus petites que celles du rez de chaussée.

Le linteau peut être droit ou en arc tendu.

L'ensemble de l'encadrement est monté avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour les façades, pierre ou brique. Il peut également présenter un mariage des deux matériaux.

La combinaison des baies de tailles et proportions diverses, le traitement variés des encadrements, une disposition souvent inattendue, évitent toute monotonie à des façades pourtant si simples.

De nombreuses fenêtres en rez de chaussée, particulièrement dans les maisons isolées, sont munies d'un barreaudage à barres verticales en fer de section carrée.

Les menuiseries.

Les fenêtres ouvrent à deux battants, à la française, sur toute la hauteur de la baie ou en partie, sous une imposte.

Elles comprennent trois ou quatre carreaux par battant.

Les petits bois d'encadrement des vitres sont épais.

La fermeture extérieure des baies est assurée par des volets en bois, à lames verticales, maintenus par des traverses, s'écharpe. Au XIX^{ème} siècle est apparu l'usage de persiennes.

Les menuiseries des fenêtres comme les volets et les persiennes sont peintes en blanc cassé. Les ferrures sont toujours peintes dans la même teinte, blanc cassé.

.LES PORTES

Les baies des portes sont rectangulaires plus ou moins hautes selon que celles-ci sont surmontées ou non d'une imposte.

Leurs dimensions courantes sont de 0,90 m de large sur 1,90 à 2,00 m de haut pour la partie battante, plus l'imposte.

L'encadrement de la porte est traité en harmonie avec ceux des fenêtres. Les linteaux peuvent être droits ou en arc tendu.

Menuiseries:

La porte est le plus souvent formée d'un lambris d'assemblage sur lequel sont clouées des planches verticales, avec ou sans une large plinthe.

Les portes anciennes sont montées sans dormant et battent directement sur la maçonnerie.

Autres cas de portes:

- porte ouvrant en deux parties superposées ("HECO").
- porte pleine avec partie supérieure vitrée, généralement à quatre carreaux.
- porte à deux battants verticaux, de même largeur ou non.

De très nombreuses portes sont munies d'une imposte fixe assurant l'éclairage du couloir ou du vestibule d'entrée.

Cette imposte vitrée peut être l'objet d'ornements de menuiserie qui ont évolués par les motifs et les moulurations avec le style des différentes époques.

Couleurs des menuiseries:

Le bois est soit laissé naturel, simplement traité au carbonylo, soit peint en blanc cassé comme les fenêtres ou dans des couleurs aux tonalités soutenues.

LES PORTES DE GRANGE

Les baies sont rectangulaires, toujours plus hautes que larges, le linteau pouvant monter jusqu'au niveau de l'égout du toit. Les baies sont munies, soit d'un linteau droit en bois (plus tard, au XIX^{ème} siècle, remplacé par le fer: I.P.N), soit d'un anse de panier puis en forme d'arc tendu, en pierre ou en brique ou en pierre et brique.

Ces portes ouvrent à deux battants, à la française. Elles sont souvent munies d'un portillon dans un des battants. Elles peuvent également être accompagnées d'une porte latérale pour piétons, percée dans le mur.

Les portes, en bois présentent un assemblage de lames verticales laissé naturel traité au carbonylo ou peint en bandes verticales alternées ou uniformément, dans des teintes soutenues.

LES TOITURES. COMPOSITION. MATERIAUX DE COUVERTURE. FINITION. LES OUVERTURES EN TOITURE. LES SOUCHES DE CHEMINÉE.

La toiture a une grande importance visuelle dans le paysage bâti. Elle représente environ la moitié du volume construit perceptible. Sur le corps rigide de la maçonnerie, elle apporte un volume plus mouvementé malgré sa simplicité. Les deux pans sont assouplis par les mouvements des coyaux en bas de pente en rives d'égout par les dèvers en rives de pignons, par les nez cassés des pignons en petites croupes partielles, croupettes appelées "allemandes" ou "taupines".

Les toits à quatre pans, exceptionnels, ne sont pas caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale.

Le toit recouvre le pignon sans faire saillie. Un bandeau d'ardoise peut le souligner, assurant l'étanchéité latérale à la jonction du mur et du toit.

MATERIAUX DE COUVERTURE

Rappel historique

D'usage courant jusqu'au XIX^{ème} siècle, le chaume est aujourd'hui complètement abandonné.

Le chaume était en paille de seigle. Les faitages étaient protégés par des tuiles faïtières demi-rondes en terre cuite, de grande taille (0,33 X 0,21) appelées "faïtissures".

Les égouts de la toiture avaient un débordement d'environ 4 centimètres.

De ces toitures il ne reste que leur haut volume pentu.

Lors des restaurations, certains bâtiments pourraient être, titre de témoins d'un passé encore proche et présent dans bien des mémoires, recouverts en chaume, bon et beau matériau, isolant largement utilisé ou réutilisé dans de nombreuses provinces françaises et à l'Étranger.

L'ardoise a progressivement remplacé le chaume. Elle est à son tour remplacée depuis quelques années par des matériaux de synthèse parfois semblables à l'ardoise mais souvent d'un aspect fort éloigné de celle-ci par la couleur, le module ou la disposition en losange.

Les toitures en tuile de terre cuite sont très rares. Il n'en subsiste que quelques témoins, du XIX^{ème} siècle. La tuile était exclusivement la panne flamande "en S".

L'ARDOISE NATURELLE

Son usage a été généralisé au cours du XIX^{ème} siècle grâce à la proximité des ardoisières de GIVET, RIMOGNE et FUMAY, grâce aussi à l'amélioration des moyens de transport.

Elle est devenue aujourd'hui le matériau "traditionnel" de THIERACHE et particulièrement de la FAGNE.

La couleur de l'ardoise varie suivant sa provenance. Outre l'ardoise bleue on trouvait principalement:

- le rose-violet de FUMAY
- le bleu-vert de RIMOGNE

Nombre d'ardoises au m² : 84 , soit 20kg environ.

Pureau : 8 cm environ.

Faitage : Il est constitué de tuiles faitières en terre cuite. Ces tuiles, autrefois demi rondes sont, depuis le XVIII^{ème} siècle en forme de bâtière, avec un angle plus ou moins ouvert, en fonction de l'angle du toit. Elles sont munies d'un bourrelet latéral formant recouvrement.

Ces tuiles faitières sont vernissées. Les teintes sont variées jaune paille, brunes ou noir violacé.

FINITION

Les poinçons de la charpente sont protégés par des épis de faitage en terre cuite (en voie de disparition) ou en métal. Ces épis peuvent également recevoir des girouettes à motifs variés. De nombreuses toitures ont reçu une décoration formée de dessins en ardoises symboles, initiales des propriétaires, dates, etc.

LES OUVERTURES EN TOITURE

Elles sont très rares, souvent absentes même de nombreux toits. De petite taille, elles sont traitées en lucarnes à bâtière (2 pans) ou à la capucine (3 pans). Elles sont couvertes en ardoise comme la toiture. Les jouées et l'encadrement de l'ouverture sont aussi, généralement protégées par de l'ardoise.

LES SOUCHES DE CHEMINÉES

Elles sont situées près du faitage et souvent prises dans les pignons.

Elles contribuent par leur couleur rose-oranger (utilisation exclusive de la brique), à animer la toiture et donnent une note de gaieté dans la surface foncée du toit.

LES ACCES EXTERIEURS AUX CONSTRUCTIONS.

Dans le cadre rural où la nature domine, les clôtures végétales sont largement dominantes, haies vives d'essences locales. Les clôtures minérales sont en pierre, moellons ou pierre de taille, avec un recouvrement de pierres plates, légèrement bombées sur le dessus.

Les constructions en brique sont accompagnées de clôtures également en brique.

Les accès dans les clôtures sont composés de piliers en pierre ou brique, en harmonie avec les constructions.

Les portes charretières ou piétonnes, anciennement en bois ont été remplacées dès la fin du XIX^{ème} siècle par des portes en fer, pleines ou à barreaudage.

LES BATIMENTS D'EXPLOITATION AGRICOLE

Le volume des bâtiments agricoles domine celui des habitations et prend une grande importance dans le paysage bâti.

Dans les exploitations isolées, ces bâtiments peuvent être disposés autour d'une cour, distincts du bâtiment d'habitation. Dans le village, ils sont le plus souvent associés au volume de l'habitation pour ne former avec celle-ci qu'une seule construction sous un même toit.

Ces bâtiments sont construits comme les bâtiments d'habitation, avec les mêmes matériaux, pierre ou brique, avec une couverture d'ardoise ou, aujourd'hui un matériau semblable.

Les bâtiments agricoles récents, de type industriel, rompent avec l'harmonie de ces constructions anciennes, aussi bien par leurs volumes, leur toitures, les matériaux utilisés pour les façades ou la couverture. Une attention particulière devra être portée sur ces bâtiments.